



Ref : CA2015/150

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2015**

**DELIBERATION RELATIVE A L'AFFECTATION DES SOMMES FIGURANT SUR LE COMPTE  
REPORT A NOUVEAU UTILISE POUR LES REGULARISATIONS COMPTABILISEES SUR  
L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

Le 12 mars 2015, le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- a approuvé l'affectation de la somme de 3 449.43 € figurant au crédit du compte 110 du bilan de l'université Bordeaux Montaigne établissement principal- au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant

*Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 12 mars 2015*

Nombre de membres présents	<b>13</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>16</b>
Nombre de votes pour	<b>16</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Agence comptable